

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 8 du 21 mars 2019

TEXTE SIGNALÉ
Journal Officiel

DÉCRET 2019-120

portant diverses mesures statutaires relatives aux corps des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées.

Du 21 février 2019

DÉCRET 2019-120 portant diverses mesures statutaires relatives aux corps des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées.

Du 21 février 2019

NOR A R M H 1 8 3 2 1 5 7 D

Texte(s) modifié(s) :

- ≥ [Décret N° 2002-1490 du 20 décembre 2002 fixant le statut des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées.](#)
- ≥ [Décret 2008-959 du 12 septembre 2008 Relatif aux militaires commissionnes.](#)

Référence de publication :
BOC n°8 du 21/3/2019

[JO n° 46 du 23 février 2019, texte n° 13](#)

Fait le 21 février 2019.

Edouard Philippe

Par le Premier ministre :

La ministre des armées,

Florence Parly

Le ministre de l'action et des comptes publics,

Gérald Darmanin

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'action et des comptes publics,

Olivier Dussopt